

Département : OISE
Arrondissement : BEAUVAIS
Canton : MOUY
Commune : LAVERSINES

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 060-216003525-20231213-2023_191A-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023/83**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 décembre, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de LAVERSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Marie Manuelle JACQUES, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2023

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CRIGNON Michèle, DOUZINEL Émilie, JACQUES Marie Manuelle, LELEUX Chantal, MAROT Joëlle, CARON Hervé, DAUBOIN Emmanuel, DUROT Maxime, LADANT Régis, LEFAUX Pierre, QUANEUX Benjamin, VEILLARD Jacky,

Absents excusés : MOURET Gisèle,

Absent : GAMBLIN Frédéric,

Pouvoirs : MOURET Gisèle à MAROT Joëlle,

Secrétaire de séance : DOUZINEL Émilie,

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
14	12	13

Motion du Conseil Municipal concernant l'Aéroport de Beauvais.

Considérant que l'aéroport de Beauvais représente une activité économique importante pour l'agglomération du Beauvaisis, mais que l'augmentation de son activité génère de plus en plus de nuisance non maîtrisée pour les territoires voisins, et notamment la commune de Laversines, située dans l'axe de la piste ;

Considérant que la négociation de la nouvelle Délégation de Service Public organisée par le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé (SMABT) est encore en cours ;

Considérant que le cahier des charges de l'appel d'offres en cours, non transmis aux communes concernées, est bien fondé sur un volume projeté de 50 000 vols en 2054, soit + 56.25 % (ce point ayant été confirmé par le SMABT lors de la réunion publique du 12 septembre dernier à Laversines) ;

Considérant que, à la suite des efforts minutieux de suivi du trafic et des survols par l'équipe municipale, les autorités reconnaissent désormais qu'actuellement les atterrissages et décollages au-dessus de Laversines représentent en moyenne 75% du trafic de l'aéroport, ce qui excède largement la proportion des vents dominants venant du Nord-Ouest ;

Le Conseil Municipal de Laversines demande à Madame la Présidente de l'Agglomération du Beauvaisis (CAB), Présidente du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé (SMABT), et aux parties prenantes du SMABT (CAB, Conseil Départemental de l'Oise, Conseil Régional des Hauts de France) de :

1 / Réduire les nuisances sonores constatées dans la commune de Laversines

- Faire respecter une correspondance entre le sens des vents dominants et le survol de la commune :
 - Communication mensuelle d'un tableau de correspondance entre les sens du vent (constatés par Météo France) et les décisions de l'aéroport sur les sens du trafic (telles que communiquées aux compagnies) ;

- Obtenir des autorités de l'Union européenne d'élargir aux aéroports de plus de 50 000 mouvements l'application du règlement européen n° 598/2014 concernant les restrictions d'exploitation liées au bruit ;
- Obtenir des autorités françaises la mise en place anticipée d'un plafonnement du bruit :
 - Par le calcul d'un Indicateur Global Mesuré et Pondéré annuel (comme à Charles de Gaulle) ;
 - A partir d'un nombre renforcé de stations de référence ; pour Laversines la station actuelle mesure le bruit des atterrissages vers la piste 12, mais il est impératif d'installer une seconde station de mesures dans l'alignement des décollages ;
- Obtenir la mise en place anticipée (comme à Charles de Gaulle et Orly) d'un Volume de Protection Environnementale (plan horizontal et plan vertical) à respecter :
 - Obligation de suivre une procédure de descente continue (moins bruyante que les paliers) ;
 - Interdiction de la pratique des inverseurs de poussée qui aggrave considérablement le bruit des freinages ;
 - Paiement d'une amende par les compagnies concernées à chaque manquement à leurs obligations de respect des couloirs aériens ;

2 / Reconnaître Laversines comme commune particulièrement touchée par les nuisances

Élargir à l'ensemble de la commune, actuellement placée dans la catégorie D du Plan de Gêne Sonore, les aides financières attribuées en cas de travaux d'isolation ;

- Communiquer à la demande de la commune :
 - Les cartes de flux de trajectoires réellement constatées au-dessus de la commune (mensuelles et pour certains jours-clés) ;
 - Des explications quant aux 20% de non-respect des trajectoires standard (dites TO) ;
 - Organiser une réunion annuelle spécifique de la commune avec la DGAC, le propriétaire et l'exploitant portant sur l'analyse du trafic au-dessus du territoire, avec obligation de mesures correctives ;
 - Transmettre à la commune les éléments qui la concernent (vols, survols) au sein du cahier des charges techniques de l'appel d'offres ;

3 / Stabiliser l'activité globale future de l'aéroport pour éviter la poursuite de l'augmentation des nuisances

- Demander au futur gestionnaire un moratoire et maintenir le plafonnement du trafic aux prescriptions du Plan d'Exposition au Bruit, c'est à dire 32 000 mouvements ;
- Focaliser les efforts de développement du futur gestionnaire sur l'augmentation du taux de remplissage des avions existant plutôt que sur l'augmentation du nombre de mouvements (Nécessité d'avoir une communication régulière du taux de remplissage par compagnie accueillie) ;

4 / Consolider la trêve nocturne au bénéfice des habitants de Laversines

- Elargir le couvre-feu officiel à 23h/6h30 (actuellement 23h/6h30) ;
- Plafonner les dérogations à 10 par an (contre 25 actuellement autorisées) ;
- Plafonner le nombre d'avions « basés » à l'aéroport de BEAUVAIS aux 3 actuels pour limiter le risque de retour tardif, générant également des décollages tôt le matin ;
- Exiger que les derniers avions soient des avions de dernière génération (c'est à dire moins bruyants).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, à l'unanimité, soit 13 voix pour, 0 abstention et 0 contre.

Cette motion sera transmise à Monsieur le Ministre de Transports, Monsieur le Directeur Général de l'Aviation Civile, Madame la Préfète de l'Oise, Madame la Présidente de la CAB, (Présidente du SMABT), Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise, Monsieur le Président du Conseil Régional des Hauts de France.

Fait à LAVERSINES, le 11 décembre 2023

Marie Manuelle JACQUES
Maire de LAVERSINES



Le secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le



ID : 060-216003525-20231213-2023_191A-DE